

## Le Busard des roseaux

### *Circus aeruginosus* (Linnaeus, 1758)

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Accipitridés

Code Natura 2000 : A 081

#### Statut et Protection

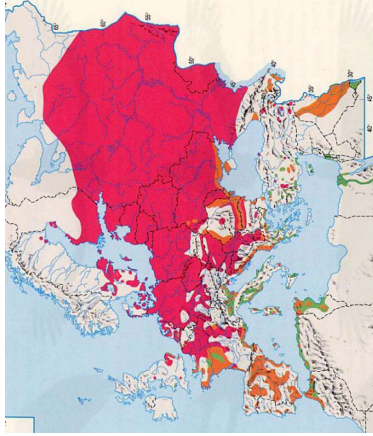
- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce à surveiller



#### Description de l'espèce

Rapace de taille moyenne avec de longues ailes tenues en « V » lorsqu'il plane. La majorité des oiseaux sont entièrement brun avec la calotte, la gorge et le bord antérieur de l'aile beige jaunâtre. Certains mâles acquièrent un plumage gris sur la queue et une partie des ailes.

#### Répartition en France et en Europe



Le Busard des roseaux vit dans toute l'Europe. En France l'aire de reproduction est très morcelée car l'espèce évite les massifs montagneux. L'espèce est présente partout en plaine où l'on trouve des lacs et des marais.

#### Biologie et Ecologie

##### Habitats

Le Busard des roseaux fréquente tout particulièrement les marais, les lacs de basse altitude pourvus d'une végétation hélophile dense (phragmite, typha, scirpes). Quelques couples fréquentent également des zones sèches comme les cultures ou les landes.

##### Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Busard des roseaux est assez éclectique. Il se nourrit d'amphibiens, reptiles, micro-mammifères et petits oiseaux. Il peut être également charognard, en général en dehors de la période de reproduction.

##### Reproduction et activités

Les couples de Busard des roseaux peuvent s'installer de façon très lâche ou au contraire très rapprochée formant de petites colonies. Les mâles peuvent être polygame. Le nid du Busard des roseaux est installé majoritairement dans des roseières. Le nid est volumineux de façon à ce qu'il soit bien au-dessus du niveau de l'eau. Les pontes (1 à 8 œufs) interviennent entre mi-mars et fin juin avec un maximum à la mi-avril. Les jeunes volent après 45 à 50 jours et deviennent indépendants après 80 à 90 jours.

##### Migrations

La majorité des oiseaux reproducteurs français (sauf ceux du nord et l'est de la France) ne montre pas de tendance migratoire affirmée. Par contre les populations de l'Est de l'Europe migrent et passent par la France pour rejoindre leur zone d'hivernage en Espagne et en Afrique.

#### Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population européenne du Busard des roseaux est assez fluctuante mais montre une tendance à l'augmentation depuis les années 70. Sa distribution s'est également élargie. L'effectif français se situe entre 1000 et 5000 couples.

#### Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Le Busard des roseaux niche dans les grandes roseières et la zone de marais (au sein de la mosaïque de milieu et ponctuellement dans les cultures). Les couples chassent sur les milieux ouverts du marais (prairies de pâture, prairies de fauche, prairies naturelles, cultures) mais aussi ponctuellement sur les coteaux. On note la présence d'une quinzaine de couples. La régression importante de la roseière affecte l'espèce en ne fournissant plus assez de sites de nidification.

#### Menaces

L'espèce est menacée par :

- La diminution générale des zones humides et des roseières,
- l'empoisonnement avec la Bromadiolone utilisée pour éliminer les Ragondins,
- le saturnisme lorsque le Busard des roseaux consomme les plombs contenus dans les cadavres de canards,
- la destruction volontaire des individus

#### Mesures de gestion conservatoire

Les mesures de gestion favorables au maintien du Busard des roseaux sont simples :

- Protéger les zones humides ;
- mettre en place une gestion des marais qui permettent à la roseière de se maintenir sur des surfaces importantes ;
- éviter les dérangements en période de nidification.

#### Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à l'ensemble de l'avifaune paludicole.